

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2020</p>
--

L' an deux mil vingt, le 15 septembre 2020 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s' est assemblé dans la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINGENT, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Valérie UYTTERSROT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Florian DECOURT, Mr Lucien MONARD.

Absent excusé : Mr Valentin FLORIN
Secrétaire de séance : Mme Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Lecture du compte rendu de la réunion précédente :

La candidature de Mme Marie- Françoise Leleu est confirmée et validée par Mme Leclercq Patricia, Chef de poste de GFP Breteuil comme titulaire pour la gestion de la Régie de la commune et Mme Vanessa Frère comme suppléante.

Le compte rendu est approuvé à l' unanimité.

1) Travaux : délibérations pour les travaux, les demandes de subventions

- Mr Le maire fait le point sur les travaux à venir dans la commune. Il s' agit de l' aménagement et modification du sens de circulation du centre Bourg, place du 11 novembre. L' objectif est de mettre en place une circulation lente modifier le sens. Des arbres seront supprimés car ils sont morts ou malades et ils seront remplacés par d' autre arbres.

Montant estimé des travaux pour le centre bourg place du 11 novembre : 220 000 €

- Mr le Maire demande au conseil municipal l' approbation de ce projet d' investissement et de travaux.

Délibération approuvée à l' unanimité

- Mr le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir de faire toutes les démarches pour mener ce projet.

Délibération approuvée à l' unanimité

- Mr le Maire demande l' accord au conseil municipal de faire les demandes de subvention auprès de l' Etat, de la Région, et du Département pour compléter le financement de la commune. Un plan de financement sera mis en place pour les demandes de subvention.
- Mr le Maire précise que si les travaux commencent avant fin mars 2021 la région ajoutera 10% de plus sur le montant de la subvention initiale.

Délibération approuvée à l' unanimité

- Mr le Maire précise qu' il est nécessaire de signé une convention avec le département

Délibération approuvée à l' unanimité

- Mr le Maire explique également qu' il est nécessaire d' adhérer à un groupement de commande pour les travaux de voirie auprès de la CCOP.

Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La CCOP propose la création d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection de voirie, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants.

La CCOP assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la CCOP procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et l'exécution technique et financière des marchés, accords-cadres et marchés subséquents

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Une CAO doit être instituée. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ou un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leurs sont propres. Chaque membre du groupement désigne, dans le cadre de la délibération approuvant la présente convention, un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour le représenter au sein de la CAO. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **ADHERE** au groupement de commande,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- **DESIGNE** comme représentants de la CAO du groupement de commandes :
Mr Jacques TAVEAU en qualité de titulaire

Mr Claude MANCEL en qualité de suppléant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2) Arrêts de Car supplémentaires pour les écoliers

Actuellement des arrêts qui vont dans un seul sens Petit Chepoix, La Herelle, rue Roland Mariage et Warmaise.

Suite à la demande des administrés, Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de créer 3 emplacements d'arrêts de car et des passages piétons supplémentaires.

Délibération approuvée à l' unanimité.

3) Compte rendus des travaux rue de La Hérelle.

Mr le Maire explique que les travaux se sont bien passés, que les riverains sont globalement satisfaits. Il précise que certains se garent sur les trottoirs mais que cela n' est pas autorisé.

Il y a des morceaux de terre sur le trottoir, le cantonnier prépare la terre en semant de la pelouse pour embellissement. Certains riverains souhaitent se charger de planter des arbustes et fleurs et de les entretenir près de chez eux. En complément, la commission fleurissement va faire le point sur ce qui peut se faire en complément pour embellir ces parterres de terres.

4) Fêtes de fin d' années et Beaujolais

Le CCAS a dû annuler le repas des seniors faute d' inscriptions.

Après discussion et au vue du contexte sanitaire la dégustation du Beaujolais nouveau est annulée.

Noël : la fête de Noel n' aura pas lieu à la salle des fêtes de Chepoix pour limiter les rassemblements.

Une proposition de livrer les cadeaux par le Père Noël avec la calèche, distribution prévue le 20 décembre 2020. Mr Taveau va se renseigner auprès de l' école de musique de Breteuil pour une animation. Une distribution de friandises et probablement de vin chaud sera faites.

5) Questions diverses

- SE60 propose des travaux d' enfouissement des lignes électriques rue de l' Ecole il y aurait un reste à charge pour la commune de 50 000 € sur 2 ans Mr le Maire est en relation avec SE60 pour les subventions et démarche. Début travaux prévus en fin d' année et installation de réverbères.
- Vidéo protection en attente de devis.

- Illumination de Noël : installation prévue début décembre, prévoir l'achat de nouvelles décorations, Mr Taveau va se renseigner auprès de Mr le maire de Breteuil s' il peut lui rétrocéder leurs anciennes décorations.
- Devis pour les pompiers de Chepoix, achat de produits anti guêpes.
- Projets parc Eoliens : En 2017 refus de Chepoix qui était contre ce projet, en mai 2020 il y a eu pose d' une antenne de mesure. Rv programmé le 11/09/2020 personne n' est venu rv reporté.
- Ramassage des ordures ménagères réflexion sur une inversion des passages de ramassage des ordures ménagères et des tris sélectifs. Il arrive que les poubelles tris sélectifs ne soient pas entièrement vidées.
- Crise sanitaire : la location de la salle des fêtes est suspendue pour le moment

Levée de séance 21h00